DELIBERATION N° 2015/223

Approbation du Budget Supplémentaire de l'exercice 2015 de la Ville de Dumbéa Budget annexe « ASSAINISSEMENT »

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 6 août 2015,

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie.

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération n°2012/496 du 20 décembre 2012, portant création du budget annexe du service de l'assainissement,

VU la délibération n° 2014/478 du 18 décembre 2014, approuvant le budget primitif 2015 de la Ville de Dumbéa – budget annexe du service de l'assainissement,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Dumbéa n° 2015/ du 6 août 2015 portant affectation du résultat de l'exercice 2014 du budget annexe de l'assainissement,

VU la note explicative de synthèse n° 2015/64 du 8 juillet 2015,

La commission municipale intitulée « administration générale et finances » entendue en séance du 23 juillet 2015,

Après en avoir délibéré,

DECIDE:

ARTICLE 1er /

Le Budget Supplémentaire 2015 du budget annexe « ASSAINISSEMENT » de la Ville de Dumbéa est arrêté à la somme de deux cent trente-sept millions cinq cent soixante-sept mille neuf cent trente-deux (237 567 932 F.CFP) en dépenses et à la somme de deux cent vingt-neuf millions sept cent quatre-vingt-dix mille cent vingt-deux francs (229 790 122 F.CFP) en recettes, se décomposant de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES		
SECTION D'INVESTISSEMENT				
Résultat d'investissement reporté 2014	86 443 593	0		
Excédent de fonctionnement capitalisé 2014	0	58 160 883		
Restes à réaliser 2014	32 030 346	60 313 056		
Opérations réelles	9 718 993	1 941 183		
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	128 192 932	120 415 122		

SECTION D'EXPLOITATION				
Opérations réelles	109 375 000	83 411 126		
Excédent d'exploitation reporté	0	25 963 874		
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION	109 375 000	109 375 000		
MONTANT TOTAL DU BUDGET	237 567 932	229 790 122		

ARTICLE 2 /

Les crédits ouverts en section d'investissement sont votés par opération, et par chapitre en section d'exploitation, conformément aux tableaux ci-annexés.

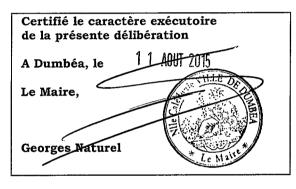
ARTICLE 3/

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de 3 mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4/

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 6 AOUT 2015



POUR EXTRAIT CONFORME
DUMBEA, LE 6 AOUT 2015



DESTINATAIRES:

- SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
- AFFICHAGE	-	1
- SAG	-	1
- TPS	-	1
- TOUS SERVICES	-	18

ANNEXE 1 : VOTE DU BUDGET Supplémentaire 2015 :

Section d'Exploitation :

La section d'exploitation du Budget Supplémentaire 2015 est votée par chapitre, comme suit :

CHAPITRE	LIBELLE DU CHAPITRE	PREVISIONS BUDGETAIRES	OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE
	DEPE	NSES		
011	Charges à caractère général	375 000	375 000	
67	Charges exceptionnelles	109 000 000	109 000 000	
тот	TAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION	109 375 000	109 375 000	0
	RECE	TTES		
75	Autres produits de gestion courante	11 250 000	11 250 000	
77	Produits exceptionnels	72 161 126	72 161 126	
002	Excédent d'exploitation reporté	25 963 874		25 963 874
TOT	TAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	109 375 000	83 411 126	25 963 874

Section d'Investissement:

La section d'Investissement du Budget Supplémentaire 2015 est votée par opération, comme suit :

CHAPITRE	LIBELLE DU CHAPITRE	PREVISIONS BUDGETAIRES	OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE	
DEPENSES					
00013 A	Renforcement réseaux Dumbéa Sud CA2013	32 030 346	32 030 346		
00025 A	Réfection réseaux de la Tonghoué	11 718 993	11 718 993		
00015 A	Divers travaux assainissement 2015	-2 000 000	-2 000 000		
ooss	Résultat d'investissement reporté (001)	0		86 443 593	
TOTA	AL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	128 192 932	41 749 339	86 443 593	
	RECETTE	S			
00013 A	Renforcement réseaux Dumbéa Sud CA2013	53 254 239	53 254 239		
00025 A	Réfection réseaux de la Tonghoué	9 000 000	9 000 000		
ooss	Excédent d'exploitation capitalisé (1068)	58 160 883		58 160 883	
TOTA	AL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	120 415 122	62 254 239	58 160 883	

Annexe 2 : Restes à réaliser – budget ASSAINISSEMENT

Pour mémoire, les restes à réaliser de l'exercice précédents sont les suivants :

		DÉPENSES	RECETTES
TOTAL	RESTES A REALISER au 31 décembre 2014	32 030 346	60 313 056

^{*} F.CFP

PROG INTITULE		RAR	RAR
TROG	INTITIOEL	Dépenses	Recettes
00013 A	Divers travaux d'assainissement 2013	32 030 346	60 313 056
	TOTAL DES RAR 2014	32 030 346	60 313 056